

- **TEMPS DE TRAVAIL** Par lettre mission datée du 13 juillet 2015, le Premier ministre a confié à Monsieur Philippe LAURENT, président du CSFPT, une mission d'évaluation du temps de travail dans la Fonction Publique. Cette mission permettra de dresser un état des lieux exhaustif non seulement de la réglementation, mais aussi des pratiques effectives concernant le temps de travail. Le rapport sera remis au Premier ministre, le 1er janvier 2016 au plus tard.
- **PPCR** Le ministère de la Fonction Publique a envoyé le 17 juillet 2015 aux organisations syndicales la version finale de l'accord relatif à l'avenir de la Fonction Publique : la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR). Le changement majeur par rapport au précédent projet d'accord étant que les ratios promus/promouvables pourront continuer à être définis au niveau des employeurs publics, qu'ils soient de l'Etat, de l'hospitalière ou de la territoriale. Les syndicats ont jusqu'au 30 septembre 2015 pour signer cet accord.
- **TELETRAVAIL** Le décret-cadre sur le recours au télétravail a été adopté le 24 septembre par le Conseil commun de la fonction publique et devrait être publié avant la fin de l'année. Les agents qui le souhaitent pourront exercer certaines activités à domicile trois jours par semaine maximum, à compter de 2016.
- **RETRAITE** Dans son rapport d'information fait au nom de la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale et de la commission des affaires sociales sur la situation du régime de retraite, enregistré à la Présidence du Sénat le 15 juillet 2015, le sénateur Gérard ROCHE a proposé de poursuivre le relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite ; celui-ci passerait de 62 ans et 5 mois en 2018, puis 62 ans et 10 mois en 2019, pour aboutir à 64 ans en 2024. Ce relèvement de l'âge légal entraînera mécaniquement celui de l'âge du taux plein sans décote ; cet âge qui atteindra 67 ans au 1er janvier 2017, sera donc de 69 ans au 1er janvier 2024.
- **ABSENTEISME** Il ressort d'une étude de Sofaxis datée de juin 2015 que l'absentéisme pour raison de santé dans les collectivités territoriales a progressé de 18 % depuis 5 ans, pour atteindre une moyenne de 8,7 % en 2014. Durant l'année 2014, 42 % des agents ont été absents au moins une fois et la durée moyenne de leurs absences s'élève à 37 jours, toutes natures d'arrêts confondus. Enfin, le coût moyen des absences, par agent employé, s'établit en 2014 à 1 921 € toutes natures d'arrêts confondus.
- **TIG** Le Ministère de la Justice a mis en ligne, le 11 juin, un guide méthodologique consacré au travail d'intérêt général (TIG). Ce document a pour vocation d'informer les professionnels chargés de mettre en oeuvre un TIG au sein d'une collectivité.